

Prévention infos

Avril 2008 - n° 25

SECURITE • SANTE • ENVIRONNEMENT

Editorial

Sommaire

Editorial	1
Les mesures techniques de prévention et les confinements : arrêté du 16 juillet 2007	1
Programme national de prévention 2008	4
Etude de poste : souffleur de verre	5
Initiative ACMO : Q.C.M. hygiène et sécurité	6
Agenda.....	8
Textes réglementaires	8
Brève de paillasse	8

Ce vingt-cinquième numéro de Prévention infos inaugure une nouvelle version du bulletin, afin de répondre au mieux aux attentes exprimées par l'ensemble des lecteurs lors de l'enquête de satisfaction réalisée en 2007. Ainsi, grâce à des témoignages personnels vous allez pouvoir découvrir :

- le poste de travail d'un souffleur de verre,
- une « initiative ACMO » partagée par nos collègues ch'tis,

et bien sûr des articles liés à l'actualité de la prévention.

La réglementation relative à la prévention du risque biologique a été modifiée en juillet 2007 avec la parution d'un arrêté instituant de nouvelles mesures de confinement pour la protection des travailleurs dans les laboratoires L2 et L3. Vous trouverez un article analysant les changements induits par ce texte qui s'articulent principalement autour d'une démarche d'analyse de risques.

Ce numéro présente également le programme de prévention du CNRS pour l'année 2008 qui sera une année de consolidation. En effet,

les nombreux projets initiés en 2007 dans le cadre d'objectifs pluriannuels comportent des enjeux majeurs. Citons par exemple l'évaluation des risques professionnels, dont le succès dans la mise en œuvre requiert une implication forte de nombreux acteurs. Vous constaterez au fil de votre lecture l'étendue et la diversité des chantiers dans lesquels sont d'ores et déjà impliqués l'ensemble des préventeurs : ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité, médecins de préventions, agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, personnes compétentes en radioprotection... avec l'aide de nombreux agents dont les responsables d'installations à risques spécifiques.

Je tiens également à souligner l'implication grandissante des services de la formation permanente et des affaires immobilières dans l'organisation d'une démarche globale de prévention intégrée au CNRS.

Valérie ROUSTAN-RUMP

Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité

Les mesures techniques de prévention et les confinements : arrêté du 16 juillet 2007

Cet article commente plus particulièrement les mesures spécifiques aux établissements de recherche (catégorie d).

La réglementation concernant la prévention du risque biologique a été modifiée par l'arrêté du 16 juillet 2007.

Ce texte remplace et abroge l'arrêté du 13 août 1996, concernant les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre lors d'une exposition avérée ou possible de salariés à des agents biologiques pathogènes.

Il redéfinit ces mesures et en élargit le champ d'application sur trois nouvelles

catégories d'établissements (catégories a, b et c), qui viennent s'ajouter aux deux déjà encadrées par la réglementation d'août 1996 (catégories d et e). Ces différentes catégories sont définies plus bas.

Le texte introduit également la notion de salles dédiées aux activités techniques : « *Salles dans lesquelles sont manipulés des échantillons, des corps et des animaux, contaminés ou susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques pathogènes, ainsi que les salles*

dans lesquelles sont manipulés, de façon délibérée, des agents biologiques pathogènes ».

De plus, il complète certaines exigences édictées par le précédent arrêté : ainsi, outre la prise en compte de la classe de risque des agents biologiques et des conditions d'exposition des travailleurs, il inclut le risque spécifique lié aux agents transmissibles non conventionnels (prions), ainsi que le type de manipulations réalisées.

La pertinence de l'application de certaines

>>>



Les mesures techniques de prévention et les confinements : arrêté du 16 juillet 2007

mesures auparavant obligatoires, est fondée à présent sur le résultat de l'évaluation des risques. Il s'agit, pour chaque catégorie d'établissement :

Catégorie (a) - Laboratoires d'analyse médicale, vétérinaire, ou de contrôle en milieu industriel et agricole

Pour les agents de classe 3 non transmissibles par voie aérienne (signalés par un * dans les tableaux de l'arrêté du 18 juillet 1994), la concentration ou la quantité manipulée, ainsi que la nature des activités sont prises en compte dans l'évaluation des risques, pour éventuellement renoncer à certaines mesures de confinement.

Catégorie (b) - Laboratoires d'anatomopathologie et cytologie

Les mesures techniques à mettre en œuvre sont choisies selon la nature

des échantillons analysés, c'est-à-dire selon que les pièces analysées sont **fixées** (traitées chimiquement ce qui limite le risque de contamination par des agents biologiques) **ou non**. La manipulation de pièces fraîches présente un risque accru.

Catégorie (c) - Etablissements réalisant des autopsies ou dissections de personnes décédées ou d'animaux morts

Le niveau de confinement **doit être de classe 2 au minimum**, en l'absence d'information supplémentaire.

Catégorie (d) - Laboratoires de recherche, de développement et d'enseignement où des agents pathogènes sont utilisés délibérément

Catégorie (e) - Etablissements industriels et agricoles où ces

agents sont utilisés délibérément, à des fins de production

Pour ces deux dernières catégories, le confinement correspond à la classification de l'agent pathogène qui y est manipulé, sauf lorsque l'évaluation des risques permet de diminuer le niveau (en particulier, la remarque mentionnée pour les établissements (a) est valable).

L'arrêté comprend six annexes détaillant les mesures techniques générales et spécifiques à chaque type d'établissement.

L'annexe 1 définit les mesures techniques générales communes à tous les établissements mentionnés dans le texte pour la conception, les aménagements internes des salles et les pratiques opératoires (organisation et procédures, protections individuelles, règles d'hygiène).

De plus, les laboratoires de

Mesures techniques générales	L2		L3	
	1996	2007	1996	2007
Présence d'une fenêtre d'observation ou d'un système équivalent permettant de voir les occupants	Optionnel	Oui	Oui	Oui
Existence de moyens de communication avec l'extérieur	Non	Oui	Optionnel	Oui
Création d'aérosols et contrôle de leur dissémination	A minimiser	Réduire aussi bas que possible la formation d'aérosols et de gouttelettes	A empêcher	Réduire aussi bas que possible la formation d'aérosols et de gouttelettes
Conservation des échantillons, des agents pathogènes, des corps et cadavres d'animaux	En lieu sûr	Zones distinctes, sécurisées, dédiées et clairement indiquées.	En lieu sûr	Zones distinctes, sécurisées, dédiées et clairement indiquées.
Décontamination des matériels et équipements avant toute intervention de maintenance	Oui	Fournir une attestation de décontamination	Oui	Fournir une attestation de décontamination
Favoriser l'utilisation de matériel à usage unique	Non mentionné	Oui	Non mentionné	Oui
Présence d'un équipement de base spécifique à la salle dédiée	Non	Oui	Oui	Oui
Chaussures différentes des chaussures de ville	Non mentionné	Oui	Non mentionné	Oui
Mise en place de système de confinement approprié et validé pour le transport d'échantillons en interne	Non mentionné	Non mentionné	Non mentionné	A mettre en place
Marquage avec la mention de la maladie présumée, avant enlèvement de cadavres d'animaux suspectés d'être contaminés par des agents biologiques de classes 3.	Non mentionné	Non mentionné	Non mentionné	A mettre en place

recherche sont spécifiquement concernés par les mesures énoncées dans l'annexe V.

Les tableaux ci-dessous résument les différences entre les exigences de l'arrêté de 1996 et celles de l'arrêté de 2007, pour les laboratoires L2 et L3.

L'annexe I revient également sur les mesures de type organisationnel, telles que :

- la mise en place de procédures écrites concernant les méthodes de travail,
- les mesures de protection et de prévention,
- les méthodes de nettoyage et de décontamination,
- l'information et la formation pour toute personne intervenant dans ces salles, y compris le personnel de maintenance et de nettoyage,

- les interdictions de manger, boire, fumer et se maquiller, de manipuler des lentilles de contact,
- l'interdiction de pipeter à la bouche et de procéder à un examen olfactif des cultures.

Il est important de souligner que, concernant la désinfection des locaux, le terme de **fumigation** n'apparaît plus dans le texte. En effet, le formol, le plus utilisé auparavant pour réaliser cette opération, a été classé CMR de catégorie 1.

Les laboratoires de recherche vont être dans l'obligation de se mettre en conformité face à cette évolution réglementaire.

Certaines spécifications, qui précédemment étaient obligatoires, sont devenues optionnelles. Cela ne signifie nullement que le libre choix

est laissé aux laboratoires d'appliquer ou non ces mesures de confinement ou de protection. En effet, ce texte souligne à plusieurs reprises l'importance des démarches d'évaluation des risques et de validation des méthodes de travail.

Ce sont ces démarches, prenant en compte tous les facteurs de risque (agents pathogènes, protocoles expérimentaux, étapes...) qui détermineront l'application des mesures optionnelles. ■

Janine WYBIER

Ingénieur régional de prévention et de sécurité • Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

☎ 01 45 07 56 12

✉ wybier@dr5.cnrs.fr

Mesures techniques spécifiques	L2		L3	
	1996	2007	1996	2007
CONCEPTION				
Présence d'un sas	Non	Non	Optionnel	Oui ⁽¹⁾
Filtration HEPA de l'air entrant	Non	Non	Optionnel	Oui
Fenêtres fermées pendant la manipulation	Non mentionné	Oui	Non mentionné	Oui, de façon hermétique
Pression négative	Non	Non	Oui ⁽²⁾	Oui
Système de ventilation de secours	Non	Non	Non	Optionnel
AMENAGEMENTS INTERNES				
Présence de PSM	Oui ⁽³⁾	Oui	Oui ⁽³⁾	Oui
Surfaces imperméables et résistantes, sans endroits inaccessibles	Sol	Sol et murs ⁽⁴⁾	Sol, murs et plafond	Sol, murs et plafond
Présence d'un autoclave	Oui	Optionnel ⁽⁵⁾	Oui	Oui
Cages, moyens de contention et procédures d'euthanasie appropriées	Non mentionné	Oui	Non mentionné	Oui
PRATIQUES OPERATOIRES				
Manipulation de matières infectées et de tout animal contaminé dans un confinement approprié	Optionnel	Oui	Oui	Oui
Inactivation des déchets (avant leur sortie de l'établissement)	Oui	Optionnel	Oui	Oui
Inactivation des effluents	Non	Optionnel	Oui	Oui

(1) ouverture d'une porte asservie à la fermeture de l'autre

(2) sauf si possibilité de moyens alternatifs

(3) ou tout autre moyen approprié protégeant contre les aérosols

(4) pour les installations existantes, à mettre en conformité dans les 2 ans suivant la parution de l'arrêté

(5) si oui, facilement accessible et dans le bâtiment

Programme national de prévention 2008

Ce programme s'articule autour des neuf axes définis dans le cadre du programme pluriannuel 2007, validé par le comité national d'hygiène et sécurité. En voici le détail.

Promouvoir la politique de prévention et de sécurité

La sensibilisation de l'encadrement (délégués régionaux, directeurs et secrétaires généraux d'unité) se poursuit grâce au développement de modules de formation spécifiques tels que la notion de responsabilité pénale. Une charte CNRS prévention et sécurité sera établie d'ici la fin de l'année.

Conforter la structure prévention et sécurité

Les effectifs des services prévention doivent être renforcés dans certaines délégations.

Il en est de même pour l'organisation de la sécurité dans les unités dont la nature des risques justifierait la nomination de plusieurs ACMO.

Améliorer la connaissance des dommages et le retour d'expérience

Une piste de réflexion pourrait être une exploitation plus approfondie des outils informatiques disponibles dont l'application AÏE. Cette base est malheureusement peu renseignée par les unités à ce jour.

Développer la formation et l'information

De nombreuses actions nationales de formation à la sécurité sont prévues (le risque trajet, les plans d'urgence, l'évaluation des risques professionnels, le risque chimique, atmosphères explosives (ATEX)).

La CNPS va enrichir son site web <http://www.sg.cnrs.fr/cnps/> avec :

- la mise en place d'une base

documentaire pour les ingénieurs régionaux de prévention et sécurité,

- la mise en ligne en intranet de documents téléchargeables : guides de prévention, modules de formation ACMO, etc.

Intégrer la sécurité dans la conception des locaux

La mise en place de locaux et d'équipements permettant d'assurer un niveau de sécurité maximum des utilisateurs, est une priorité affichée de la direction générale.

Développer la maîtrise des risques professionnels

Evaluation des risques professionnels

L'application informatique est aujourd'hui disponible.

Cet outil a été déployé dans toutes les unités hébergées par le CNRS. Il permettra à tous d'élaborer le document unique et d'en assurer le suivi en temps réel, répondant ainsi à l'un de nos objectifs prioritaires en 2008.

Nanomatériaux, ATEX

Les conditions de mise en œuvre de la réglementation seront détaillées dans un document d'aide en fonction des informations disponibles pour chaque thème (assistance technique : recommandations en métrologie et protection).

Se préparer aux situations d'urgence

Les plans d'urgence des délégations doivent être tenus à jour.

Réussir le partenariat

Un article dédié spécifiquement à la prévention et à la sécurité a été intégré en 2007 dans le nouveau modèle de contrat quadriennal.

Respecter l'environnement

Il nous appartient d'être particulièrement attentifs quant aux modalités d'application de la réglementation concernant les installations classées

pour la protection de l'environnement, les effluents liquides et le transport de matières dangereuses.

Cet ambitieux programme devra être mené dans un contexte sensible. En effet, vous avez certainement constaté une augmentation importante des contrôles (inspection hygiène et sécurité du ministère, autorité de sûreté nucléaire, DRIRE...) au sein des unités. Ce phénomène s'accompagne d'une recrudescence de la parution de textes réglementaires associée à l'émergence de nouveaux risques. L'association de ces facteurs a engendré en 2007 :

- la fermeture administrative de laboratoires avec la mise en demeure de réaliser des travaux de sécurité,
- l'interdiction d'utiliser certains équipements non conformes,
- une augmentation importante des dossiers soumis aux préventeurs.

Ce dernier point nécessite une professionnalisation de plus en plus importante des différents acteurs. Je tiens à souligner à ce titre l'implication très forte de l'ensemble des ACMO dans les projets régionaux bien sûr mais également nationaux. Les ACMO constituent un maillon essentiel de l'organisation de la sécurité dans l'unité. Je les remercie au nom de tous les agents, et plus particulièrement des directeurs d'unité pour cet investissement collectif qui conditionne le bon déroulement des projets.

Je tiens également à remercier sincèrement les personnes compétentes en radioprotection dont la charge de travail est croissante ; ainsi que tous ceux, de plus en plus nombreux, qui s'investissent au quotidien pour améliorer la sécurité. ■

Valérie ROUSTAN-RUMP

Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS

☎ 01 45 07 55 05

Etude de poste : souffleur de verre

Madame Florence Thibout exerce le métier de souffleuse de verre pour le laboratoire Kastler Brossel depuis quatre ans, et assure en parallèle la fonction ACMO depuis 2007. Nous avons visité avec intérêt et curiosité son atelier, ce qui nous a permis d'appréhender les risques associés à ce poste de travail.

Pouvez-vous nous présenter le laboratoire en quelques mots ?

Les objectifs fondamentaux du laboratoire Kastler Brossel sont la compréhension de la matière à l'échelle des atomes et le traitement quantique de leurs interactions entre eux et avec le rayonnement électromagnétique. L'UMR 8552, qui compte 128 personnes, est implantée sur le campus de Jussieu (université Paris 6). Elle dépend de trois tutelles : CNRS, école normale supérieure et université Paris 6.

En quoi consiste votre métier ?

Mon activité principale réside dans la réalisation des cellules optiques. Il s'agit de les remplir sous vide de métaux alcalins, gaz rares et gaz tampons suivant les besoins des équipes de recherche.

Quelles sont les différentes phases pour obtenir des cellules optiques ?

1. Couper les tubes d'1,5 m aux dimensions souhaitées à l'aide d'un couteau à verre.

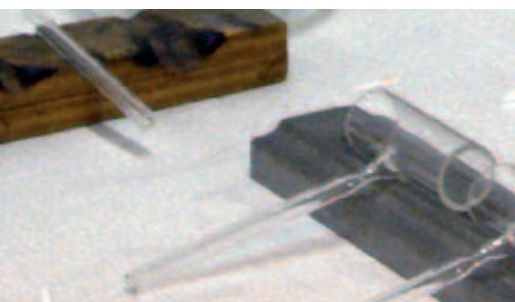


Photo d'une cellule optique

2. Fondre le verre afin de le travailler avec un chalumeau alimenté par un mélange gazeux de butane et d'oxygène.
3. Dilater le verre en fusion par surpression à l'aide d'un tuyau de soufflage.
4. Effectuer le montage des fenêtres (faces latérales de la cellule).
5. Recuire la cellule ainsi obtenue dans un four à 600 °C pendant au moins une nuit.
6. Mettre en place cette dernière dans un banc de pompage pour réaliser le vide durant environ une semaine. Lors de cette étape, un four à 450 °C est placé au-dessus du banc pour améliorer le vide.

Quels sont les risques que vous avez identifiés ?

1. **Travail isolé** : les circulations attenantes à mon atelier sont peu fréquentées.
2. **Brûlure thermique (chaleur/froid)** : les principaux accidents rencontrés sont des brûlures à la flamme du chalumeau ou à l'azote liquide
3. **Risque électrique** : certains équipements vétustes nécessitent des aménagements.
4. **Risques physiques** : des éclats de verre peuvent être projetés vers mon visage. La flamme du chalumeau sur le verre provoque l'émission de rayonnements infrarouges dangereux pour la rétine.
5. **Travail en lumière artificielle** : mon atelier est une pièce aveugle.
6. **Risque incendie** : je stocke deux



bouteilles type B50 de produits inflammables et comburants pour le fonctionnement du chalumeau car le local ne dispose pas de circuit de distribution de gaz.

7. **Manutention manuelle** : il m'arrive de déplacer les bouteilles.

Avez-vous effectué des aménagements de poste ou en prévoyez-vous ?

1. **Travail isolé** : un système de protection pour travailleur isolé (PTI) a été mis en place. Ce système d'alerte se déclenche au bout de 45 secondes s'il y a perte de verticalité ou si le bouton d'appel est actionné. Les téléphones portables du directeur et des deux sous-directeurs sonnent en cas de déclenchement.
2. **Brûlure thermique** : des achats d'équipements de protection individuelle (gants résistants à la chaleur et cryogéniques) ont été réalisés afin de prévenir les risques.
3. **Risque électrique** : des équipements conformes aux normes électriques vont être installés.
4. **Risques physiques** : des lunettes adaptées aux rayonnements infrarouges (lueur de sodium...) ont été achetées. Elles permettent

>>>

Etude de poste : souffleur de verre

aussi la protection des yeux contre les éclats de verre.

5. **Travail en lumière artificielle :** j'alterne mon travail entre ce local et un bureau éclairé naturellement.
6. **Risque incendie :** l'ensemble des tuyaux d'alimentation de gaz a été renouvelé, des détendeurs pour les bouteilles ont été ajoutés. Une gaine d'extraction a été mise en place.
7. **Manutention manuelle :** un chariot est dédié à la manipulation des bouteilles de gaz.

Quelles sont les formations en hygiène et sécurité que vous avez suivies ?

En tant qu'ACMO, j'ai suivi l'intégralité de la formation. En complément, j'ai participé à la formation des nouveaux entrants dispensée par le CNRS et les universités (gaz comprimés, sécurité incendie).

Des mesures de prévention ont été mises en place tels que des aménagements de poste afin d'optimiser la sécurité de ce poste de travail.

Cependant d'autres risques notamment chimiques associés à cette activité sont plus difficiles à maîtriser. (émissions de silice cristalline...).

Consciente de la persistance de ces derniers, M^{me} THIBOUT reste particulièrement vigilante. ■

Audrey MACIEJEWSKI

Natacha VOLTO

Ingénieurs de prévention et de sécurité • Coordination nationale de prévention et de sécurité

Initiative ACMO : Q.C.M. hygiène

Contacts :

Jean-Luc DUVAL (ACMO) et Clotilde VANHOUTTE, ingénieurs à l'unité de Biomécanique et Bioingénierie, UMR 6600 (CNRS/université de Compiègne)

Les activités du laboratoire se répartissent en deux axes de recherche : étude des organes artificiels et biomatériaux et étude du système musculo-squelettique. L'UMR regroupe donc des métiers très divers : mécaniciens, électroniciens, informaticiens, physiologistes, biologistes et médecins. L'unité compte 76 personnes dont 23 enseignants-chercheurs, 10 ingénieurs et techniciens (ITA/IATOS) et 43 étudiants dont 29 en thèse.

La palette des risques rencontrés dans le laboratoire est large :

- Le risque biologique (plate-forme de biologie cellulaire),
- Le risque mécanique (machines outils),
- Le risque électrique,
- Le risque chimique (utilisation de produits chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction).

QUELQUES RESULTATS SURPRENANTS

- **9 personnes** ignorent les numéros d'urgence,
- **33** ne connaissent pas la signification du code couleur des robinets,
- **52** ne savent pas à quoi correspondent les phrases de risque sur les bouteilles de produits chimiques,

et pour finir sur une touche d'humour : les hommes ont un meilleur niveau de connaissance que leurs collègues féminines.

Un contexte défini

Le directeur d'unité veille à ce que l'ensemble du personnel soit informé des risques présents dans l'unité. Les nouveaux arrivants sont systématiquement sensibilisés puisqu'ils suivent une formation. Néanmoins, cette action ne vise qu'une partie du personnel et reste générale. Le laboratoire souhaitait rappeler à tous les consignes de sécurité, les risques spécifiques et quelques principes simples de bonnes pratiques. Devant le faible impact des formations magistrales, le laboratoire désirait avoir recours à un mode de communication plus efficace. L'enjeu était de sensibiliser le personnel de manière simple, rapide et ludique. L'idée fut trouvée, fin 2006, grâce au concours d'une étudiante de 2^e cycle.

Le principe retenu était de proposer un Q.C.M. anonyme composé de 20 questions avec un temps de réponse estimé à 5 minutes.

Un double objectif

Tout d'abord, s'assurer que chacun s'interroge sur ses connaissances des risques présents au sein de l'UMR et identifie d'éventuelles lacunes. Pour l'équipe de prévention, il s'agissait d'évaluer le degré global de connaissance du personnel et de repérer les points à développer lors d'une future campagne de sensibilisation.

Une mise en place étudiée

Le Q.C.M. a été élaboré par deux personnes dont l'ACMO avec la participation de l'étudiante à l'initiative du projet et ce dès la phase de conception. En plus des consignes de sécurité générale, une des exigences était d'affecter au moins une question à chaque famille de risques. Le questionnaire a été testé préalablement à sa mise en œuvre grâce au concours de quatre agents issus d'un autre service

ne et sécurité

EXTRAIT

Connaissez-vous :

N° de tél. des pompiers
N° de tél. du SAMU/SMUR
N° de tél. de la police
N° de tél. des secours à partir d'un portable

Dans les laboratoires, il y a des robinets de différentes couleurs. A quoi servent-ils ?

(Lier les réponses correspondantes)

- | | | |
|-------|---|-----------------------|
| Vert | • | • Eau |
| Jaune | • | • Air Comprimé |
| Bleu | • | • Lutte anti-incendie |
| Rouge | • | • Café |

1. Où voit-on s'il y a danger et quelles sont les précautions à prendre ?

Donner plusieurs éléments :



.....
.....
.....
.....
.....

Que représentent ces pictogrammes ?



Réponse :

.....



Réponse :

.....



Réponse :

.....



Réponse :

.....



Réponse :

.....



Réponse :

.....

afin d'en vérifier sa compréhension. Il a été élaboré le plus discrètement possible afin de ménager l'effet de surprise.

Il a ensuite été distribué au personnel accompagné d'une note explicative avec un délai de réponse de 15 jours. Une urne située à proximité du bureau de l'ACMO était destinée à recueillir les questionnaires.

Une analyse des résultats

90 % des 65 questionnaires distribués ont été renseignés. Une note sur 20 a été attribuée à chacun.

Les personnels ITA/IATOS ont obtenu la première place avec une moyenne de 14,25, viennent ensuite les chercheurs puis les étudiants ferment la marche avec seulement 10, 25 ! Ce constat met en évidence, une fois de plus, la nécessité de former ces derniers dès leur arrivée.

L'analyse des accidents démontre qu'ils concernent plus fréquemment les étudiants. Une méconnaissance sur les règles de sécurité générale et spécifiques au laboratoire peut certainement en partie expliquer ce constat.

Epilogue

Dans la semaine suivant le dépouillement, la version corrigée a été diffusée à tout le personnel. Une analyse commentée des résultats accompagnait la correction. Ils ont ainsi pu situer leur niveau de connaissance en sécurité en le comparant à celui de l'ensemble du laboratoire.

Cette action a entre autre suscité des vocations de sauveteur secouriste du travail. Une session sera organisée. Cette initiative fut surtout l'occasion de réaliser une piqûre de rappel sur

quelques règles de sécurité. Elle a créé une dynamique au sein de l'UMR en incitant les agents à s'intéresser aux risques professionnels. La réussite manifeste de cette initiative a décidé l'équipe de prévention à reconduire cette opération en 2008. ■

Céline DEWAELE

Adjointe ingénieur régional prévention et sécurité du CNRS • Délégation régionale Nord Pas-de-Calais Picardie

© 03 20 12 28 29

► celine.dewaele@dr18.cnrs.fr

Jean-Luc DUVAL

Ingénieur, ACMO • Unité mixte de Biomécanique et Bioingénierie

© 03 44 23 44 21

► jean-luc.duval@utc.fr

Agenda

PREVENTICA

Congrès/Salon national pour la prévention des risques professionnels et l'optimisation des conditions de travail

NANTES, 18-19 juin 2008

Renseignements :

Communica organisation

10 rue Haroun-Tazieff

33150 Cenon

Tél. : 05 57 54 38 20

télécopie : 05 57 54 38 21

e-mail : contact@preventica.com

site Web : www.preventica.com

24^e CONGRES DE L'ASSOCIATION POUR LES TECHNIQUES ET LES SCIENCES DE LA RADIOPROTECTION

"Les acteurs de la radioprotection"

AIX-EN-PROVENCE, 18-20 juin 2008

Renseignements :

Office du Tourisme

Service gestion congrès

2 place du Général-de-Gaulle

BP 160

13605 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 16 10 09

télécopie : 04 42 16 11 79

e-mail :

gestioncongres@aixenprovencetourism.com

site Web :

www.aixenprovencetourism.com

30^e CONGRES NATIONAL MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL

TOURS, 3-6 juin 2008

Renseignements :

Centre international de Congrès Vinci

30^e Congrès national médecine et santé au travail

26 boulevard Heurteloup - BP 4225

37042 Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 70 70 70

télécopie : 02 47 66 42 43

e-mail :

secretariat@medecine-sante-travail.com

site Web :

www.medecine-sante-travail.com

Brève de paillasse...

MODULES DE FORMATION ACMO

Un groupe de travail national a redéfini le contenu du programme de formation des ACMO afin de tenir compte notamment des nombreuses évolutions réglementaires et de l'émergence de nouveaux risques.

Ce programme comporte une trentaine de modules dont certains sont disponibles sur le site de la C.N.P.S. :

- l'ACMO et les registres
- l'ACMO et l'analyse des accidents
- l'ACMO et l'organisation des premiers secours
- l'ACMO et le risque électrique
- l'ACMO et les rayonnements ionisants
- l'ACMO et les nouveaux arrivants
- l'ACMO et le travail sur écran
- l'ACMO et la médecine de prévention

Textes réglementaires

AMIANTE

Décret n°2008-101 du 31 janvier 2008 créant un groupe de travail national "amiante et fibre".

Ce groupe a pour mission de proposer des mesures de gestion des risques et de contribuer au suivi de leur réalisation.

CODE DU TRAVAIL

Loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 ratifiant l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au Code du travail (partie législative).

Décrets n° 2008-243 et n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatifs au code du travail (partie réglementaire).

GAZ

Arrêté du 29 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2000 modifié portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

ICPE

Arrêté du 26 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1433 relative aux installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.

RADIOPROTECTION

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux

modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur.

Cet arrêté reporté au 1^{er} janvier 2009, la date à partir de laquelle, la personne désignée compétente en radioprotection devra avoir obtenu une attestation de formation délivrée à l'issue d'une formation spécifique de renouvellement des connaissances.

Circulaire DTG/ASN n° 1 du 18 janvier 2008, relative à l'arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites.

RISQUE CHIMIQUE

Note de service DGFAR/SDTE n° 2007/5037 du 28 novembre 2007.

Cette note aide pour la mise en œuvre de la réglementation relative à la fiche d'exposition aux agents chimiques dangereux et CMR et à la liste des travailleurs exposés aux agents chimiques dangereux et CMR.

SECOURISME

Circulaire CNAMTS/DRP n° 53/2007 du 3 décembre 2007 relative aux modifications techniques, administratives et organisationnelles en Sauvetage Secourisme du Travail.

Le nouveau programme de formation des SST comprend l'utilisation du défibrillateur automatisé externe chez l'adulte et l'enfant.

Prévention infos • Coordination nationale de prévention et de sécurité du CNRS

1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex • Tél. : 01 45 07 55 05 • Mél. : cnps@cnrs-dir.fr • www.sg.cnrs.fr/cnps/

• directeur de la publication Valérie ROUSTAN-RUMP

• comité de rédaction Céline DEWAELE, Dominique EVRARD, Audrey MACIEJEWSKI, Valérie ROUSTAN-RUMP, Stéphanie RUGGERI, Natacha VOLTO, Benjamin ZUSSY

• conception graphique Coconut graphics